



Section de la Corrèze

## COMPTE RENDU DE LA CAPL DU 28 JUIN 2018 MOUVEMENT DES CONTROLEURS AU 1ER SEPTEMBRE

Bis repetita et repetita bis : les années passent et l'équation du problème s'aggrave ! Cette année encore, la CAPL consacrée aux affectations des agents de catégorie B a eu comme principal leitmotiv :

### **LA GESTION DE LA PENURIE D AGENTS !**

Afin de palier, au mieux, le manque d'effectifs dans certains services du département, la direction a jonglé à nouveau avec les règles de gestion. La direction a mis des agents B sur des emplois de C et inversement, les agents ALD restent toujours à la merci de la direction qui les positionne à l'autre bout du département, et certains postes vacants et demandés, ont été gelés pour pourvoir d'autres services jugés prioritaires... Les élus FO-DGFIP sont intervenus pour dénoncer ces situations.

**Malgré la suppression de 6 emplois de B en début d'année, la situation des emplois de cadre B au 1/9/2018 affichera un déficit de plus de 5 agents !!!**

L'hémorragie s'aggrave et s'étend à de plus en plus de services où nombre de collègues sont en souffrance professionnelle, et au bord de la rupture. Mais qu'en sera-t-il au prochain mouvement de l'année prochaine, sachant que d'ici là, notre département connaîtra de nombreux départs à la retraite, des restructurations, des suppressions d'emplois, des arrêts maladie ... ?

Le rôle de vos élus est de veiller à ce que chaque collègue ait satisfaction au mieux, tout en alertant la direction sur les difficultés pour accomplir nos missions, sur les services qui sont en souffrance, et en dénonçant certaines décisions d'affectation qui créent des inégalités de traitement, des injustices et contribuent à fragiliser des situations personnelles ou professionnelles...

De nombreux services sont au bord de l'explosion qui touche toutes les catégories : C – B – A , et on nous promet un avenir encore plus sombre, avec plus de restructurations et plus de suppressions d'emplois?!!!

Cette CAPL était la dernière avec les règles actuelles de gestion que l'on connaît. En 2019, la Corrèze sera un des départements pilotes dans l'expérimentation des nouvelles règles de mutation. Vos représentants FO DGFIP sont à votre écoute pour toutes questions relatives aux futures règles, dans l'optique des demandes de mutations ou de candidatures pour les listes d'aptitudes. Il est utile de rappeler que toute promotion par liste d'aptitude implique, sans aucune dérogation, une mutation au niveau national, sans garantie aucune de revenir dans le département .

FO DGFIP a voté contre :  
\_ contre le manque d'effectifs plus que réel,  
\_ contre le mal être grandissant au travail qui en découle  
\_ contre la casse du service public qui n'a pas les moyens de ses missions,

et non contre les agents qui obtiennent satisfaction bien sûr.

Les élus FO DGFIP19 :  
CARDOSO Philippe – STERCZYNSKI Jérôme



### Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom: .....

Service: .....

Grade: ..... Echelon: .....

à retourner à : Véronique Sartre PRS  
Cité Administrative 19011 Tulle Cedex